



Madame, Monsieur,

1. Enquête

Nous sommes soucieux de répondre à vos besoins, dans la mesure du possible ; nous essayons de prévoir et d'anticiper afin de donner satisfaction à l'ensemble des habitants. La perfection n'étant pas de ce monde, il est évident que nous ne pouvons pas satisfaire chaque personne. C'est l'intérêt collectif qui doit être notre fil conducteur. L'ensemble du Conseil Municipal participe à cet élan, en particulier dans les différentes commissions.

Cependant il subsiste des domaines et des idées que nous ignorons sans doute ou que nous sous-estimons. Nous voulons donc vous mettre à contribution et recenser vos attentes. Pour ce faire, nous vous invitons à participer à l'enquête ci-jointe. Nous y avons prévu diverses rubriques; cette liste n'est sans doute pas exhaustive et nous attendons vos suggestions. N'hésitez pas, toutes les idées seront les bienvenues.

2. Civisme et liberté...

Le civisme n'est pas une nouvelle appellation, un mot à la mode que l'on ressasse depuis quelques temps. Faire preuve de civisme est un comportement qui inclut le respect, la correction, tant pour les autres que pour sa propre personne. Cette éthique est le socle sur lequel reposent les conventions élémentaires qui permettent à tout un chacun de vivre en harmonie avec la collectivité. Je viens rappeler à quelques personnes (une infime minorité) que leur comportement peut nuire à leur entourage.

Le bruit : *trop de personnes se plaignent de cette nuisance. Il y a des jours et des horaires pour tondre la pelouse ou tronçonner du bois. Les rodéos de scooters sont une nouvelle pratique, dispensée*

par des jeunes inconscients des désordres qu'ils provoquent et des risques encourus. La nuit est faite pour dormir et ne pas devoir supporter les décibels alimentés par quelques oisifs (exemple, en proximité du terrain multisports).

Les chiens : ces animaux doivent sortir quotidiennement pour faire leurs besoins. Nous vous avons déjà rappelé l'obligation de ramasser les déjections canines, ce que font la plupart. Cependant, il subsiste quelques personnes qui ignorent l'hygiène élémentaire et qui se moquent si les autres marchent dans les crottes. C'est honteux !

Un autre rappel : les chiens ne doivent pas divaguer. Ils doivent être tenus en laisse s'ils sont sur la voie publique. C'est la loi.

Le stationnement : il y a beaucoup de parkings dans le village. Il n'est pas normal que des usagers se croient tout permis en garant leurs véhicules où bon leur semble. Attention à la responsabilité en cas d'accident. Attention aux circulations et manœuvres des véhicules prioritaires (pompiers, ambulances...).

A tout cela, on me répondra « Moi, je fais ce que je veux, je suis libre... ». Je pose alors une question : Libre de nuire aux autres ?

Bien à vous,

Gérard CARBONNEAUX
Maire de Tournes



Réunion du Conseil Municipal

Conseil municipal du 17 septembre 2020 - 20h00

Résumé du compte-rendu (Le compte-rendu intégral est consultable sur le site internet de la commune : www.tournes.fr).

Présents

ANGARD Gil, ANSELMO Pascale, BERTRAND Isabelle, BOCQUET Corinne, CARBONNEAUX Gérard, CLAUSSE Philippe, DANCRE Romaric, FAY Thibault, HAPLIK Aline, LENOBLE Christian, MARCHAND Annette, PRZYBYLSKI Johann, RENOLLET Mathilde, VAN DEN ABEELE Chantal, WEBER Gwénaél.

Secrétaire de séance

Mme BOCQUET Corinne.

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de M. Gérard CARBONNEAUX, Maire, qui procède à l'appel des Conseillers et constate que la condition de quorum est remplie. Le conseil désigne Mme Corinne BOCQUET comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance du 24 juillet 2020 est approuvé.

Informations sur les décisions du maire prises dans le cadre des délégations du conseil municipal

Le maire informe le conseil des différents marchés passés depuis la dernière séance.

Exonération facultative de la taxe d'aménagement

A l'unanimité, le Conseil décide d'exonérer en totalité la future maison de santé de la part communale de la taxe d'aménagement, en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme.

Demandes de remboursement d'arrhes pour la location de la salle des fêtes

A l'unanimité, le Conseil décide de rembourser à deux particuliers les arrhes versées pour la location de la salle des fêtes, locations annulées en raison des mesures sanitaires COVID19.

Désignation d'un représentant du Conseil municipal à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) d'Ardenne Métropole

A l'unanimité, le Conseil désigne M. Gérard CARBONNEAUX comme représentant à la CLECT d'Ardenne Métropole.



Signature avec la FDEA d'une convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique

A l'unanimité, le Conseil décide de surseoir à la signature de la convention constitutive d'un groupement de commande pour la fourniture d'électricité, telle que proposée par la Fédération Départementale d'Énergies des Ardennes.

Avis sur le projet de Programme de Déplacements Urbains d'Ardenne Métropole pour la période 2020-2025

A l'unanimité, le Conseil émet un avis favorable sur le projet de Programme de Déplacements Urbains de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole pour la période 2020-2025.

Droit à la formation des élus

Conformément aux obligations légales, le Conseil prend acte que :

- les membres du Conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions afin de leur permettre de faire face à la complexité de la gestion locale et à la nécessaire compétence qu'appelle la responsabilité électorale ;
- un tableau retraçant les actions de formation des élus financées par la collectivité est annexé chaque année au compte administratif et donne lieu à un débat au sein de l'assemblée.

Il approuve les orientations qui lui ont été présentées et fixe à 500 euros l'enveloppe budgétaire inscrite au budget de l'exercice 2020 au titre des frais de formation des élus locaux.

Rapport sur les travaux en cours et à venir

Monsieur Christian LENOBLE, adjoint à l'urbanisme et aux travaux, présente au Conseil les différents travaux sur la commune.

Rapport sur les activités du C.C.A.S.

Madame Pascale ANSELMO, vice-présidente du C.C.A.S., rend compte des décisions de la dernière réunion du conseil d'administration du C.C.A.S. (lire le compte-rendu ci-après).

Avenant au contrat de location de la salle des fêtes

Madame Aline HAPLIK, adjointe aux fêtes et cérémonies, indique que la situation sanitaire actuelle impose à la commune de prendre un certain nombre de dispositions pour assurer le respect des mesures de protection sanitaire, notamment dans le cadre de la mise à disposition, à



titre gratuit ou onéreux, des salles communales. Aussi, soumet-elle au conseil municipal, pour avis, un projet d'avenant au contrat de location de la salle des fêtes en vue de préciser les mesures sanitaires à respecter.

Informations sur la rentrée scolaire

M. Gérard CARBONNEAUX, président du Syndicat Intercommunal du Pôle Scolaire, informe le conseil que la baisse des effectifs scolarisés a entraîné la suppression d'une classe et l'instauration de classes à double niveau. Cette décision prise par le directeur académique des services de l'éducation nationale a provoqué le mécontentement des enseignants et des parents d'élèves.

Compte-rendu des réunions du PNR

Mme Corinne BOCQUET, déléguée du Conseil municipal au Parc Naturel Régional des Ardennes, rend compte des deux dernières réunions du PNR.

Proposition d'enquête auprès de la population

A la demande de M. Philippe CLAUSSE, adjoint aux finances et à la communication, le conseil valide la proposition d'enquête élaborée par la commission communication.

Présentation de l'étude de programmation de la salle omnisports

Le Conseil prend connaissance de l'étude de programmation du projet de salle omnisports. M. Philippe CLAUSSE présente le coût prévisionnel du programme, le projet de plan de financement ainsi que le calendrier prévu de réalisation. M. le Maire indique qu'en l'état actuel de la réflexion, le conseil municipal a retenu deux sites susceptibles d'accueillir le projet de salle omnisports et expose les avantages et inconvénients comparés des deux sites.

La séance est levée à 23h00.

Réunion du 14 septembre 2020 - 19h00

Présents :

Monsieur Gérard CARBONNEAUX, Président.

Madame Pascale ANSELMO, Vice-présidente

Membres élus : Mesdames Isabelle BERTRAND, Corinne BOCQUET, Annette MARCHAND, Chantal VAN DEN ABEELE et Monsieur PRZYBYLSKI Johann.

Membres nommés : Mesdames Morgane PETIT, Francine SAINTOURENS, Agnès VELPRY, Messieurs Jean-Pierre BOREL, Olivier SAVATTE et Tony ROCH.

Absent excusé donnant pouvoir : 0

Absent excusé : 0

Elue secrétaire de séance : Madame Corinne BOCQUET.

1- Préparation de la Saint Nicolas

La Saint Nicolas aura lieu le 06 décembre 2020 à 15h. Le CCAS proposera un spectacle de marionnettes suivi d'un goûter. Une inscription préalable sera nécessaire. La manifestation se déroulera selon le protocole sanitaire imposé par la préfecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité le devis des marionnettes de 800€.

2- Repas des anciens

Les normes sanitaires en vigueur interdisent de danser et imposent une distanciation sociale à table.

Le fait de mettre beaucoup de distance entre chaque personne assise va rendre la conversation compliquée. Les participants au repas des anciens représentent une population à risque.

A l'unanimité, le Conseil d'administration vote pour l'annulation du repas des anciens.

3- Participation financière des conjoints

Le repas de fin d'année étant annulé, la participation financière des conjoints n'est plus à l'ordre du jour.

4- Colis de Noël 2020

Madame Pascale ANSELMO propose de reconduire la distribution d'un colis de Noël aux personnes de plus de 65 ans et sur inscription. Elle présente différentes propositions de fournisseurs et propose de sélectionner la société qui préparera les colis. Le Conseil d'administration décide de privilégier le commerce local et vote pour "Saveurs d'Ardenne".

Le conseil d'administration décide de donner, en plus du coffret, une bouteille de champagne par couple et une demi-bouteille pour une personne.

A l'unanimité moins une voix, le conseil vote pour Saveurs d'Ardenne :

- Petit Terroir Ardennais (solo) : 19,90€
- Moyen Terroir Ardennais (duo) : 29,90€

5- Demande d'aides de 3 administrés

Trois administrés ont sollicité le C.C.A.S. Il s'agit de demandes d'aides pour effectuer des démarches administratives.

6- Plan canicule

Les membres du CCAS ont distribué 19 packs d'eau accompagnés des bonnes pratiques en période de fortes chaleurs. Puis chaque personne a été appelée en début de semaine afin de prendre de leurs nouvelles. L'accueil a été très chaleureux.

7- Commande groupée de pellets

11 personnes ont passé commande, le même nombre qu'en 2019. Tous sont satisfaits.

8- La boîte à livres

Le Lions Club ne finance plus les projets de boîtes à livres, faute de rentrées financières. Monsieur GRESILLON accepte de la construire. Le CCAS achètera le matériel. Elle sera livrée pour le printemps prochain étant donné la saison avancée.

9- Protection Maternelle et Infantile

En raison du contexte sanitaire, la PMI suspend la halte-garderie.

La permanence petite enfance est conservée. Elle a lieu tous les 4èmes jeudis de chaque mois, sur rendez-vous.

10- Les cartes cadeaux

Le CCAS offre chaque année une carte cadeau de 50 euros aux personnes portant un handicap supérieur ou égal à 50%.

La distribution s'effectuera conjointement avec les colis de fin d'année.

11- Une carte naissance à distribuer

12- Cours d'aquarelle

La bibliothécaire, Madame Isabelle ADAM, a contacté le CCAS afin d'organiser des séances de cours d'aquarelle donnés par Madame Nicole MACIAUX. Le groupe se réunira tous les 15 jours et ce dès le mercredi 16 septembre. Toutes ces personnes exposent une fois par an à la médiathèque.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00.



Affaires administratives

◆ Restrictions pour l'usage de l'eau : rappel

En raison de la situation de sécheresse, le Préfet des Ardennes a pris un arrêté le 22 juillet 2020 limitant certains usages de l'eau jusqu'au 31 octobre 2020.

Sont notamment interdits :

- le remplissage des piscines ;
- le lavage des voitures (hors des stations professionnelles) ;
- le lavage des voiries et trottoirs et le nettoyage des terrasses et façades entre 11 h et 18 h ;
- l'arrosage des pelouses et espaces verts publics et privés, des terrains de sports, des jardins d'agrément ou potagers entre 11 h et 18 h ;
- l'alimentation des fontaines en circuits ouverts.

◆ Le brûlage des déchets est interdit !

Plusieurs habitants ont signalé en mairie des brûlages de déchets verts et autres. Nous rappelons que cette pratique est strictement interdite par l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2014 lorsque le brûlage est effectué à moins de 100 mètres des habitations.

En tout état de cause, même si le brûlage est à plus de 100 mètres d'une habitation, il ne doit entraîner, pour le voisinage aucune gêne, aucun danger ou aucune insalubrité, notamment causé par les fumées.

En outre, une déclaration de brûlage doit être déposée auprès de la mairie entre 2 et 5 jours avant l'opération.

Les contrevenants s'exposent à une amende de 4ème classe (135 euros).

En conséquence, il est demandé aux habitants d'évacuer leurs déchets végétaux (tonte de pelouse, taille de haies, débroussaillage, élagage..) à la déchetterie de Savigny-Pré ou de les composter.

Nous rappelons que Ardenne Métropole propose un service de ramassage des déchets verts pour les personnes âgées d'au moins 75 ans ou handicapées, titulaires d'une carte d'invalidité.



Fêtes et cérémonies

◆ Reprise des activités sportives et culturelles

La plupart des associations ont repris leurs activités en septembre, malgré les contraintes imposées par les protocoles sanitaires.

Nous en publions le calendrier.

• Salle des fêtes

Gym senior : lundi de 17h30 à 18h30

Yoga : mardi de 19h30 à 20h30

• Salle d'activités sportives (rue de la Gare)

Baby gym : samedi tous les 15 jours de 10h30 à 12h00

King boxing : samedi tous les 15 jours en alternance avec la Baby gym, de 10h30 à 12h00

Karaté adulte : du lundi au vendredi de 19h00 à 20h30

Karaté enfants : mardi de 18h00 à 19h00

Judo : samedi de 14h00 à 18h00

• Salle d'activités culturelles (rue de la Gare)

Chorale Diapason : lundi et mercredi de 18h30 à 20h30

Renseignements et inscription auprès des responsables d'association.

◆ Annulation de la journée du patrimoine du 20 septembre

La municipalité a été contrainte, à regret, d'annuler les animations prévues pour la journée du patrimoine. Elle présente ses excuses auprès des personnes qui s'étaient inscrites pour y participer.



Urbanisme et environnement

◆ Contrôle des branchements d'assainissement

La Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole, qui a la compétence de la gestion de l'assainissement, a entrepris de réaliser sur le territoire de la commune une étude diagnostique afin de vérifier que l'évacuation des eaux usées et celle des eaux de pluie sont bien séparées.



Ce contrôle ne concerne pas toutes les habitations. Les habitants concernés ont été prévenus par un courrier individuel leur apportant les informations utiles.

Les contrôles seront réalisés par le bureau d'études VERDI Picardie, mandaté à cet effet par Ardenne Métropole. Le planning des visites est établi sur deux périodes : semaine du 28 septembre au 2 octobre et du 12 au 14 octobre.

Informations complémentaires auprès de la mairie.

◆ **Rénovation du réseau d'assainissement rue de la Tourette**

Des travaux d'importance ont été engagés rue de la Tourette par l'entreprise URANO mandatée par Ardenne Métropole pour moderniser le réseau d'évacuation des eaux usées.

Des travaux similaires seront bientôt entrepris rue de Montcornet.

◆ **Travaux de terrassement rue de la croix de Warcq**

A la demande de la commune, l'entreprise Durbecq de Tournes a réalisé des travaux de terrassement à l'extrémité de la rue de la Croix de Warcq, consistant à araser un talus en vue de prolonger l'actuelle rue pour desservir cinq nouvelles constructions.

◆ **Composteur gratuit avec Ardenne Métropole**

Ardenne Métropole vous propose de vous équiper gratuitement d'un composteur dans lequel vous pourrez mettre vos déchets verts et de cuisine pour produire du compost. Composter permet de réduire de 30% le poids de sa poubelle !

Grâce à cette opération, 2500 foyers du territoire sont passés au compostage depuis fin 2019, pourquoi pas vous ?

Contact : service prévention et collectes des déchets d'Ardenne Métropole en envoyant un message à prevention-dechets@ardenne-metropole.fr



Vos élus au travail

Ne sont mentionnées ci-après que les réunions des instances communales, à l'exclusion des rendez-vous et rencontres diverses.

- 04/08 : Réunion maire / adjoints.
- 20/08 : Réunion maire / adjoints.
- 25/08 : Réunion Ardenne Métropole
- 27/08 : Réunion avec le personnel du Pôle scolaire
- 01/09 : Rentrée scolaire
- 02/09 : Réunion Ardenne Métropole (Maison médicale)
- 03/09 : Réunion Ardenne Métropole (Maison médicale)
Commission communication
- 04/09 : Réunion maire / adjoints.
- 07/09 : Commission fêtes et cérémonies
- 08/09 : Conseil communautaire
- 11/09 : Réunion maire / adjoints.
- 12/09 : Cérémonies du Bois de la Rosière
- 14/09 : Commission des travaux
Conseil d'administration du C.C.A.S.
- 17/09 : Conseil municipal
- 21/09 : Réunion maire / adjoints.
Réunion avec le personnel communal
Commission des travaux
- 23/09 : Commission communication.

Permanences en mairie

Le Maire et les adjoints reçoivent tous les jours sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de mairie.

MAIRIE DE TOURNES
2, rue de la Citadelle - 08090 TOURNES
tél. : 03.24.52.93.04

Horaires d'ouverture : • Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h30 à 11h30

Contacts:

- M. le Maire : mairie.tournes@orange.fr
- Mme BEGLOT : accueil.mairie.tournes@wanadoo.fr
- Mme TORELLA : mairie.tournes@wanadoo.fr
- Site Internet : www.tournes.fr
- Page Facebook : www.facebook.com/tournes.fr